

 02 62 45 92 92

 cfppa.formaterra@educagri.fr

 www.formaterra.re



Formation

pour l'obtention du certificat individuel
CERTIBIOCIDÉ « Nuisibles »

Pour l'activité :

« **Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocide exclusivement aux professionnels** » - TP14, 18 et 20

***Vous souhaitez suivre cette formation ?
Demandez votre devis au CFPPA FORMA'TERRA :***

Contact : Jérôme MASSON

 jerome.masson@formaterra.re  06 92 52 92 99

Edition
Janvier 2025

Pour l'obtention du certificat individuel CERTIBIOCIDES « Nuisibles »

Durée de la formation

- Primo-certificat et renouvellement : 3 jours (21 heures de formation)

Public concerné

Tout utilisateur, vendeur ou acheteur de produits biocides à titre professionnel des types de produits n°14, 18 et 20.

Modalités et objectifs

La formation a pour objectifs :

- Connaître la réglementation relative aux produits biocides,
- Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement,
- Présenter des techniques alternatives complémentaires aux techniques chimiques,
- Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

Modalités pédagogiques mises en œuvre

Alternance d'exposés et d'exemple d'application, utilisation de vidéos illustratives. Remise d'un document de synthèse aux participants.

Moyens techniques

Formation en salle, vidéoprojecteur, paper-board, documents de référence.

Présence des stagiaires

Présence obligatoire, toute absence partielle ou totale empêche la délivrance de l'attestation de stage.

Dispositif d'évaluation de la formation

Questionnaire d'évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION

CERTIBIOCIDES « Nuisibles »

Introduction - Les enjeux du métier d'apporteur

Réglementation – 5h

- Définition d'un produit biocide
- Le certibiocide
- L'autorisation de mise sur le marché
- Aspects méthodologiques : les étapes clés du traitement, appliquer la juste dose
- Disponibilité de l'information : Les fiches de données de sécurité, étiquetage réglementaire, communiquer auprès du public
- Transport de matières dangereuses
- Le stockage des biocides

Santé – 6h

- Voie d'intoxication, situation exposante
- Les équipements de protection individuelle
- Savoir agir en cas d'intoxication

Les produits insecticides – 3h

- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégies visant à limiter le recours aux insecticides

Les produits contre d'autres vertébrés – 3h

- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégies visant à limiter le recours aux insecticides

Les produits rodenticides – 3h

- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégies visant à limiter le recours aux insecticides

Gestion des déchets + TEST – 1h

Les contenus de la formation et du OCM sont élaborés en référence à l'arrêté du 29 août 2016